Rapport sur la solvabilité et la situation financière (Rapport SFCR) CDC Mutuelle

Au 31/12/2019

Interne

SOMMAIRE

1. SYNTHESE 4

2. A ACTIVITES ET RESULTATS 5

2.1. A.1 ACTIVITE 5
2.2. A.2 RESULTATS DE SOUSCRIPTION 5
2.3. A.3 RESULTATS DES INVESTISSEMENTS 6
2.4. A.4 RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES 7
2.5. A.5 AUTRES INFORMATIONS 7

3. B GOUVERNANCE 8

3.1. B.1 INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE 8
3.1.1. B.1.a Organisation générale 8
3.1.2. B.1.b Conseil d'administration 9
3.1.3. B.1.c Direction effective 11
3.1.4. B.1.d Fonctions clés 12
3.1.5. B.1.e Eventuels changement importants survenus au cours de l'exercice 13
3.1.6. B.1.f Pratique et politique de rémunération 13
3.1.7. B.1.g Adéquation du système de gouvernance 13
3.2. B.2 EXIGENCES DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE 13
3.2.1. B.2.a Politique de compétence et d'honorabilité 13
3.2.2. B.2.b Exigences d'honorabilité et processus d'appréciation 14
3.2.3. B.2.c Exigences de compétence et processus d'appréciation 14
3.3. B.3 SYSTEME DE GESTION DES RISQUES Y COMPRIS L'EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE 14
3.3.1. B.3.a Organisation du système de gestion des risques 14
3.3.2. B.3.b Evaluation interne des risques et de la solvabilité 15
3.3.3. B.3.c Rôle spécifique de la fonction gestion des risques 16
3.4. B.4 SYSTEME DE CONTROLE INTERNE 17
3.4.1. B.4.a description du système 17
3.4.2. B.4.b Rôle spécifique de la fonction conformité 18
3.5. B.5 FONCTION D'AUDIT INTERNE 18
3.6. B.6 FONCTION ACTUARIELLE 19
3.7. B.7 SOUS-TRAITANCE 19
3.8. B.8 AUTRES INFORMATIONS 20

4. C PROFIL DE RISQUE 20

4.1. C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION 22
4.1.1. C.1.a Appréhension du risque de souscription au sein de CDC Mutuelle 22
4.1.2. C.1.a Mesure du risque de souscription et risques majeurs 22
4.1.3. C.1.a Maitrise du risque de souscription 23
4.2. C.2 RISQUE DE MARCHE 24
4.2.1. C.2.a Appréhension du risque de marché au sein de CDC Mutuelle 24
4.2.2. C.2.b Mesure du risque de marché et risques majeurs 24
4.2.3. C.2.c Maitrise du risque de marché 24
4.3. C.3 RISQUE DE CREDIT 25
4.3.1. C.3.a Appréhension du risque de crédit au sein de CDC Mutuelle 25
4.3.2. C.3.b Mesure du risque de crédit et risques majeurs 25
4.4. C.4 RISQUE DE LIQUIDITE 25
4.4.1. C.4.a Appréhension du risque de liquidité au sein de CDC Mutuelle 25
4.4.2. C.4.b Mesure du risque de liquidité et risques majeurs 25
4.4.3. C.4.c Maitrise du risque de liquidité 26
4.5. C.5 RISQUE OPERATIONNEL 26

Interne

4.5.1. C.5.a Appréhension du risque opérationnel au sein de CDC Mutuelle ... 26
4.5.2. C.5.b Mesure du risque opérationnel et risques majeurs ... 26
4.5.3. C.5.c Maitrise du risque opérationnel ... 27
4.6. C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS ... 27
4.7. C.7 AUTRES INFORMATIONS ... 27

5. D VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE ... 28

5.1. D.1 ACTIFS ... 28
5.1.1. D.1.a Présentation du bilan ... 28
5.1.2. D.1.b Base générale de comptabilisation des actifs ... 29
5.1.3. D.1.c Immobilisations incorporelles significatives ... 29
5.1.4. D.1.e Impôts différés actifs ... 29
5.1.5. D.1.f Entreprises liées ... 29
5.2. D.2 PROVISIONS TECHNIQUES ... 29
5.2.1. D.2.a Montant des provisions techniques et méthodologie ... 29
5.2.2. D.2.b Incertitude liée à la valeur des provisions techniques ... 31
5.3. D.3 AUTRES PASSIFS ... 32
5.3.1. D.3.a Montant des autres passifs et méthodologie ... 32
5.3.2. D.3.b Accords de location ... 32
5.3.3. D.3.c Impôts différés Passif ... 32
5.3.4. D.3.d Avantages économiques et avantages du personnel ... 33
5.4. D.4 METHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES ... 33
5.5. D.5 AUTRES INFORMATIONS ... 33

6. E GESTION DU CAPITAL ... 34

6.1. E.1 FONDS PROPRES ... 34
6.1.1. E.1.a Structure des fonds propres ... 34
6.1.2. E.1.b Passifs subordonnés ... 35
6.1.3. E.1.c Fonds Propres éligibles et disponibles ... 35
6.2. E.2 CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ... 36
6.2.1. E.2.a Capital de solvabilité requis ... 36
6.2.2. E.2.b Minimum de capital de requis ... 36
6.3. E.3 UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS 37
6.4. E.4 DIFFERENCE ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE ... 37
6.5. E.5 NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ... 37
6.6. E.6 AUTRES INFORMATIONS ... 37

7. ANNEXE : QRT DEMANDES ... 38

Interne

1. Synthèse

CDC Mutuelle est une Mutuelle régie par le Code de la Mutualité, agréée pour pratiquer les opérations relevant de la branche 1 et 2 (accident et maladie).

CDC Mutuelle est une Mutuelle santé du Livre II qui se structure autour de valeurs fondatrices de la Mutualité :

- **l'accès à des soins de qualité** pour tous selon un principe d'égalité et de solidarité,
- **un tarif Santé unique** : nous ne faisons pas de différence selon l'âge ou la situation médicale,
- **une maîtrise des coûts des prestations** (services de santé à prix négociés) : la finalité d'une Mutuelle n'est pas le profit mais le bien-être de ses adhérents.

En termes de gouvernance, CDC Mutuelle repose sur les trois types d'acteurs suivants :

- Le Conseil d'administration et la direction opérationnelle, salariée, qui porte la responsabilité de la définition, la quantification de la stratégie ainsi que de la validation des politiques écrites.
- Les dirigeants effectifs (président et dirigeant opérationnel) qui mettent en œuvre la stratégie définie précédemment et peuvent engager CDC Mutuelle auprès de tiers.
- Les fonctions clés qui participent au pilotage et à la surveillance de l'activité, sur leurs champs spécifiques.

Cette gouvernance repose sur le respect de deux principes essentiels :

- Le principe des quatre yeux : Toute décision significative doit être au moins vue par deux personnes (en l'occurrence le président et le dirigeant opérationnel).
- Le principe de la personne prudente : CDC Mutuelle appréhende spécifiquement les risques liés aux investissements et ceux-ci sont réalisés dans le meilleur intérêt des adhérents.

Pour l'exercice 2019, CDC Mutuelle présente les indicateurs de référence suivants :

Indicateurs de référence (k€)	2019
Cotisations nettes de taxes	6 662 milliers €
Résultat de souscription	95 milliers €
Résultat des investissements	72 milliers €
Ratio de couverture du SCR	**357,85%**
Ratio de couverture du MCR	**353,90 %**

Interne

Les ratios présentés dans ce document sont légèrement inférieurs notamment pour le SCR à ceux présentés dans l'ORSA compte tenu :

- De la mise à jour de certaines valeurs de réalisation reçues tardivement.
- Aux dernières écritures d'inventaire notamment en termes de provision.

L'année 2019 se place dans la continuité de l'année précédent avec un résultat de souscription positif qui traduit l'effet combiné de la hausse des tarifs sur les cotisations et la baisse des prestations. Cette situation permet CDC Mutuelle de consolider une position de solvabilité très confortable et d'envisage sereinement les prochains exercices.

2. A Activités et Résultats

2.1. A.1 Activité

CDC Mutuelle est une Mutuelle du livre II du Code de la Mutualité inscrite sous le numéro SIREN 784 301 434. Ses agréments lui permettent d'assurer un portefeuille « accident » (branche 1), « maladie » (branche 2).

CDC Mutuelle, en application de l'article L612-2 du Code monétaire et financier, est soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) située 4 Place de Budapest CS 92459, 75436 Paris. CDC Mutuelle a donné mandat pour la certification de ses comptes annuels à KPMG Audit représenté par Mr Régis TRIBOUT.

Les garanties commercialisées par CDC Mutuelle sont donc affiliées à la ligne d'activité Solvabilité II : Assurance des frais médicaux dont la commercialisation intervient sur le territoire français.

Parallèlement, aux garanties santé la Mutuelle présente au nom des assureurs des garanties de prévoyance (et des services complémentaires à ses adhérents (assistance, accès aux centres de soins mutualistes).

Au regard de son positionnement spécifique, la Mutuelle poursuit plus des exigences qualitatives que des exigences afférentes à la progression de son chiffre d'affaires.

2.2. A.2 Résultats de souscription

Au titre de son activité d'assurance, CDC Mutuelle a perçu 6,4 M€ de cotisations et son résultat de souscription se présente de la manière suivante :

Interne

Ligne d'activité (k€)	Cotisations brutes acquises	Charge de sinistralité et Dépenses	Autres éléments	Résultat de souscription 2018
Santé	6 662	5 271	- 1 296	95

La Mutuelle présente un résultat de souscription positif pour l'année 2019 un peu inférieur à celui de l'année précédent car celui-ci avait été marqué par des reprises de provisions significatives. Cette cosolidation du résultat de souscription hors éléments exceptionnels est la conséquence directe des décisions des acteurs de la gouvernance et relatif, de la hausse des cotisations et des améliorations de prestations prévues.

2.3. A.3 Résultats des investissements

Au titre de son activité d'investissement, CDC Mutuelle dispose d'un portefeuille de placements (dont trésorerie) s'élevant à 11,4 M€.

Les produits et charges financiers du résultat des investissements se décomposent ainsi :

Catégorie d'actifs	Produits	Charges	plus et moins-values latentes
Actions	70	**13**	741
Fonds d'investissement	19		53
Trésorerie et dépôts	6	**13**	
Immobilier	81		-1
Contrats de capitalisation			259
Autres placements		**79**	21
Total	**177**	**105**	**1 073**

Le résultat des investissements hors frais de gestion (151 K€) est en augmentation par rapport à l'exercice 2018 compte tenu de rétrocessions exceptionnelles de frais sur les investissements immobiliers. Hors éléments exceptionnels, les produits financiers sont stables et permettent de maintenir la solidité financière de la Mutuelle. La baisse des marchés financiers en fin d'année n'a pas eu d'impact significatif sur le portefeuille de la Mutuelle.

Le résultat des investissements ainsi que les plus et moins-values latentes viennent directement impacter les fonds propres Solvabilité II de la manière suivante :

Interne

- Le résultat des investissements est une composante du résultat net qui impacte les fonds excédentaires.

- Le total des plus et moins-values latentes, net des impôts différés, vient augmenter/imputer la réserve de réconciliation.

2.4. A.4 Résultats des autres activités

CDC Mutuelle ne dispose pas d'autres produits ou dépenses importants hors ceux indiqués dans les paragraphes précédents.

2.5. A.5 Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par CDC Mutuelle susceptible d'impacter l'activité ou les résultats n'est à mentionner.

Interne

3. B Gouvernance

3.1. B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

3.1.1. B.1.a Organisation générale

Le choix du système de gouvernance de CDC Mutuelle a été opéré en conformité avec les articles 41 à 49 de la Directive, transposés aux articles L.114-21, L.211-12 à 14 du Code de la Mutualité et détaillés dans les articles 258 à 260, 266 à 275 des actes délégués de la réforme Solvabilité II.

La gouvernance de CDC Mutuelle est ainsi fondée sur la complémentarité entre :

- Les administrateurs élus (Conseil d'administration),
- Les dirigeants effectifs (Président et Dirigeant opérationnel),
- Les fonctions clés (actuariat, gestion des risques, vérification de la conformité et audit interne).

L'organisation générale de la gouvernance est décrite dans les Statuts de CDC Mutuelle approuvée par l'Assemblée générale.

Par ailleurs, le Conseil d'administration contribue à l'actualisation des politiques écrites de CDC Mutuelle. Ainsi, les rôles et responsabilités d'acteurs ont été clairement identifiés et définis permettant de s'assurer d'une correcte séparation des missions entre les fonctions d'administration, de gestion et de contrôle.

Les canaux de communication entre ses acteurs sont également définis.

La vision schématique du système de gouvernance se présente comme suit :

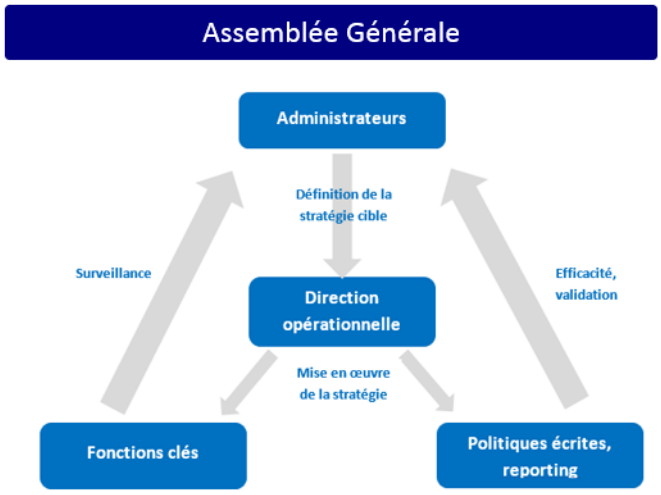

Interne

3.1.2. B.1.b Conseil d'administration

Composition et tenues du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration est composé de 13 administrateurs élus au 31 décembre 2019 et se réunit, selon les statuts, au moins quatre fois dans l'année. Il s'est réuni 12 fois au cours de l'exercice 2019 :

- 16 Janvier 2019
- 14 Février 2019
- 14 Mars 2019
- 18 Avril 2019
- 16 Mai 2019
- 14 Juin 2019
- 26 Juin 2019
- 30 Juillet 2019
- 10 Septembre 2019
- 16 Octobre 2019
- 14 Novembre 2019
- 03 Décembre 2019

Prérogatives du Conseil d'administration et travaux réalisés durant l'année :

Dans le cadre de Solvabilité II, le Conseil d'administration joue un rôle central dans le système de gouvernance de CDC Mutuelle. A ce titre, les missions du Conseil d'administration sont les suivantes:

- **Stratégie :** fixe l'appétence et les limites de tolérance générale, approuve les stratégies et politiques principales de gestion des risques et fixe les principes généraux de la politique de rémunération.
- **Interactions avec les fonctions clés :** auditionne au minimum une fois par an et autant que nécessaires les responsables de fonctions clés.
- **Validation et surveillance :** approuve et réexamine annuellement les politiques écrites, approuve les rapports sur la solvabilité et la situation financière et l'ORSA, en cas de recours à la sous-traitance, veille à ce que les dispositions afférentes pour chaque prestataire soient mises en place. Enfin, il assume la responsabilité finale du respect par l'organisme de la directive Solvabilité 2.
- **Prérogative spécifique vis-à-vis du Dirigeant opérationnel** : approuve les éléments du contrat de travail du Dirigeant opérationnel.
- **Fixe les délégations de pouvoirs** au Président et au Dirigeant opérationnel.

Parallèlement, les administrateurs détiennent d'autres prérogatives (détermination des orientations de la Mutuelle, surveillance des comptes annuels, approbation du rapport de gestion…).

Interne

Dans ce contexte, le Conseil d'administration a notamment au cours de l'exercice :

- Etudié et amélioré les prestations servies,
- Restructuré les documents statutaires,
- Rénové le dispositif du contrôle interne,

Par ailleurs, la création de Comités/Commissions issues du Conseil d'administration permet la spécialisation de certains de ses membres :

Comité des Finances et des Placements

Ce comité s'est réuni plusieurs fois au cours de l'exercice 2019 et détient les prérogatives suivantes :

- examiner la couverture des risques de marché et de contrepartie (proposition des limites de risque et proposition de l'allocation stratégique et la sélection des titres investis sur la base d'une charte de la gestion financière en annexe),
- étudier le choix des investissements mobiliers,
- contrôler la correcte application de l'allocation stratégique,
- suivre la réalisation des plus-values, marge financière,
- piloter le risque technique (tarification au regard du niveau des prestations santé),
- valider en 1er niveau les budgets de fonctionnement,
- proposer l'affectation de subventions ou de dons aux partenaires de la Mutuelle (exemple : Fondation de l'Avenir).
- Ses résultats se traduisent par des:
    - décisions d'investissements,
    - proposition de nouveaux supports d'investissements,
    - plus ou moins-values réalisées,
    - marges financières et techniques.

Commission de la communication :

Cette commission s'est réunie plusieurs fois au cours de l'exercice 2019. Son rôle consiste à :

- définir annuellement un plan de communication,
- à le présenter pour validation au Conseil d'administration,
- et à s'assurer de la conformité des documents de communication de la Mutuelle et de leur utilisation selon les décisions de la gouvernance.

Comité Vie mutualiste

Ce comité s'est réuni plusieurs fois au cours de l'exercice 2019. Son rôle consiste à :

Interne

- arrêter la politique de formation des administrateurs,
- émettre des propositions en matière de politique salariale et de formation du personnel.

Comité Souscription

Le Comité Souscription s'est réuni plusieurs fois au cours de l'exercice 2019. Son rôle consiste à :

- proposer des limites de risque,
- proposer des aménagements de garanties,
- proposer des décisions de modifications du Règlement Mutualiste (tarif, garanties) en lien avec le Comité Conformité ,
- suivre la rentabilité a posteriori,
- suivre l'évolution statistiques des prestations et services,
- suivre l'environnement économique,
- proposer les évolutions des provisions à constituer,
- proposer le recours éventuel à la réassurance et l'analyse du système de provisionnement.

Comité Conformité

Ce Comité s'est réuni plusieurs fois au cours de l'exercice 2019. Son rôle consiste à :

- mener une veille réglementaire,
- proposer les évolutions demandées par le Conseil d'administration du bloc statutaire (Statut, Règlement mutualiste et Règlement intérieur),
- S'assurer de la conformité du bloc statutaire aux normes supérieures.

Comité d'audit :

Le Comité d'audit s'est réuni plusieurs fois en 2019. Il est statutairement chargé du suivi :

- du processus d'élaboration de l'information,
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de la gestion du risque dans le cadre de la cartographie adoptée,
- du contrôle légal des Commissaires aux comptes.

Le Comité d'Audit émet une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation de l'Assemblée Générale.

Les fonctions d'administrateurs au sein de la Mutuelle sont gratuites et ne donnent pas lieu à rémunération.

3.1.3. B.1.c Direction effective

Interne

La direction effective de CDC Mutuelle est assurée par deux dirigeants effectifs :

- Le Président du Conseil d'administration,
- Le dirigeant opérationnel.

Dans le respect du principe des quatre yeux, les dirigeants effectifs de CDC Mutuelle sont impliqués dans les décisions significatives de CDC Mutuelle, disposent de pouvoirs suffisants, d'une vue complète et approfondie de l'ensemble de l'activité.

Prérogatives spécifiques du Président :

Le Conseil d'Administration peut confier l'exécution de certaines missions, sous sa responsabilité et son contrôle, au Président, au Bureau, à un ou plusieurs administrateurs, au Directeur opérationnel de la Mutuelle ainsi qu'à un ou plusieurs Comités/Commissions.
Le Président est élu par le Conseil d'Administration en qualité de personne physique. Il organise et dirige les travaux de celui-ci et en rend compte à l'Assemblée générale. Il informe le Conseil des procédures engagées application des articles L.510-8 et L.510-10 du Code de la Mutualité.
Il veille au bon fonctionnement des organes de la Mutuelle, des différents Comités/Commissions et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir les attributions qui leur sont confiées.
Le Président convoque le Conseil d'administration et en établit l'ordre du jour. Il donne avis aux Commissaires aux comptes de toutes les conventions autorisées. Il engage les dépenses. Le Président représente la Mutuelle en justice et dans tous les actes de la vie civile. Il est compétent pour décider d'agir en justice ou de défendre la Mutuelle dans les actions intentées contre elle.

Prérogatives spécifiques du Dirigeant opérationnel :

Conformément au règlement intérieur, le Conseil d'administration délègue au dirigeant opérationnel :

- Les pouvoirs nécessaires pour assurer, conformément au contrat de travail du dirigeant opérationnel, le fonctionnement de la Mutuelle,
- L'organisation des services, les moyens et les procédures mis en œuvre sont de la responsabilité du dirigeant opérationnel qui veille à l'application des règles définies par les instances de CDC Mutuelle,
- Le pouvoir et la signature de certains actes ou certaines décisions.

3.1.4. B.1.d Fonctions clés

Conformément à la règlementation Solvabilité II, CDC Mutuelle a nommé les quatre responsables de fonctions clés sur les domaines suivants :

Interne

Fonction clé	Fonction exercée au sein de la Mutuelle
Gestion des risques	Responsable comptabilité et contrôle de gestion
Actuarielle	Responsable comptabilité et contrôle de gestion
Audit interne	Président du comité d'audit
Vérification de la conformité	Responsable juridique et social

Comme indiqué dans le tableau précédent, l'organisation de CDC Mutuelle prévoit que la fonction actuariat et la fonction gestion des risques soient portées par la même personne. Le cumul de ces fonctions se justifie par l'application du principe de proportionnalité : la nature, l'ampleur et la complexité des activités de la Mutuelle permettent à celle-ci d'appliquer ce principe.

Les principales missions et responsabilités des fonctions clés sont décrites dans la suite du rapport.

3.1.5. B.1.e Eventuels changement importants survenus au cours de l'exercice

La structure de la gouvernance de CDC Mutuelle n'a pas évolué par rapport à l'exercice précédent.

3.1.6. B.1.f Pratique et politique de rémunération

Concernant les pratiques de rémunération, CDC Mutuelle a défini et validé une politique de risque ressources humaines spécifiant les éléments liés à la rémunération. Cette politique prévoit qu'aucun salarié de CDC Mutuelle ne dispose d'une rémunération variable.

3.1.7. B.1.g Adéquation du système de gouvernance

Le système de gouvernance est vérifié par le Comité d'audit.

3.2. B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

Conformément à l'article 42 de la directive, transposées à l'article L.114-21 du Code de la Mutualité et développées aux articles 258 et 273 des actes délégués, les administrateurs, les dirigeants et responsables des fonctions clés sont soumis à une exigence double de compétence et d'honorabilité.

3.2.1. B.2.a Politique de compétence et d'honorabilité

A cet effet, CDC Mutuelle a défini une politique de risques ressources humaines validée par le Conseil d'administration qui prévoit pour les administrateurs, dirigeants effectifs et les porteurs de fonctions clés un dossier individualisé dans lesquels elle conserve :

- Formations initiales ou professionnelles.
- Parcours dans les instances externes ou internes du secteur mutualiste.
- Expérience de problématiques spécifiques aux organismes assureurs.
- Autres expériences pouvant servir dans le cadre de leurs prérogatives.
- Potentiels conflits d'intérêts.

Interne

- Mandats des administrateurs dans des Conseils d'administration.

Le Comité Vie Mutualiste est chargé de l'étude de chaque dossier. Spécifiquement pour les administrateurs, le Comité donne un avis qui est transmis au Conseil d'administration.

3.2.2. B.2.b Exigences d'honorabilité et processus d'appréciation

Les exigences d'honorabilité pour l'ensemble des acteurs de la gouvernance sont assurées par la présentation du bulletin n°3 du casier judiciaire ainsi qu'une déclaration sur l'honneur attestant de l'honorabilité.

3.2.3. B.2.c Exigences de compétence et processus d'appréciation

La compétence des acteurs de la gouvernance s'apprécie au travers des aptitudes, compétences, et diplômes, et de deux manières :

- De manière collective pour les administrateurs.
- De manière individuelle pour les dirigeants effectifs et les fonctions clés.

Le suivi des compétences des administrateurs est assuré par le Comité Vie mutualiste qui réalise un suivi formalisé.

3.3. B.3 Système de gestion des risques y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

3.3.1. B.3.a Organisation du système de gestion des risques

En application de l'article 44 de la directive cadre Solvabilité II et de l'article 259 des actes délégués, comme toute entreprise d'assurance, la Mutuelle est tenue de mettre en place un système de gestion des risques.
Ainsi, Le Conseil d'administration et la direction opérationnelle sont particulièrement vigilants quant à la mise en œuvre des ressources et moyens contribuant à l'objectif de maîtrise des risques, afin de renforcer l'assurance raisonnable apportée au Comité d'Audit que les risques acceptables résultant de la stratégie sont identifiés et maîtrisés. Le processus d'identification des risques se déroule à la fois au niveau de la Direction et au niveau opérationnel. Les fonctions chargées d'évaluer des risques spécifiques contribuent également au dispositif global de gestion des risques. Il en découle ainsi la hiérarchisation des risques en fonction de leur corrélation avec les objectifs, les valeurs ou les ressources de la Mutuelle.

La structure en trois lignes de maîtrise du dispositif de maîtrise globale des risques permet une approche efficiente des rôles et responsabilités du management opérationnel, des fonctions transverses et de l'audit interne.

Interne

Ainsi, la 1ère ligne de maîtrise des activités est constituée par les opérationnels, la 2ème ligne des services fonctionnels responsables de domaines d'expertise et des fonctions dédiées à l'animation du dispositif global de maîtrise des risques. Enfin, la fonction d'audit interne, indépendante et rattachée au plus haut niveau de l'organisation, constitue la 3ème ligne de maîtrise.

	1ère ligne de maîtrise		2ème ligne de maîtrise	3ème ligne de maîtrise
	Fonctions opérationnelles	Fonctions « spécialistes »	Fonctions « Risques »	Fonctions « Audit »
Périmètre	Toutes les fonctions : Production, comptabilité, SI, RH, Moyens généraux, etc.	Finances / Actuariat (tarification, provisionnement, sous-traitance, etc.)	- Gestion des Risques, - Contrôle interne, - Conformité, - Actuariat	Audit interne
Principes et normes de la politique des Risques	N/A	Propose	Reçoit et valide / propose	Réalise des revues indépendantes et a posteriori sur : - la pertinence des dispositifs - leur correcte application
Mise en œuvre de la politique de risque	Applique	Propose / Applique	Coordonne	
Contrôle du risque	Applique / Propose	Applique / Propose	Supervise, consolide, analyse	
Reporting du risque	Produit	Produit / Analyse	Consolide, analyse, pilote	
Plans d'action du risque	Applique	Propose / Applique	Valide et pilote	

Les responsables de Fonction Clé sont sous la supervision du directeur opérationnel, qui, responsable du système de gestion des Risques, a pour principales missions de :
- superviser le système de gestion des risques,
- s'assurer de la mise en œuvre de la gestion des risques,
- s'assurer de la mise en œuvre de la stratégie de gestion des risques.

La responsabilité des opérationnels au quotidien dans la gestion des risques est encadrée et suivie par un certain nombre de fonctions et systèmes spécialement dédiés à la gestion des risques :
· les Fonctions Clés : Gestion des risques, Actuariat, Conformité, Audit interne dans les conditions d'indépendance exigée pour le fonctionnement sain et efficace de ce dernier,
· le système global de Contrôle Interne, sous la responsabilité du directeur opérationnel.
Les responsables de Fonction Clé ont un accès direct au Conseil d'administration et/ou au directeur opérationnel.

Une charte de gouvernance et de gestion des risques a été formalisée et validée par le Conseil d'administration.

3.3.2. B.3.b Evaluation interne des risques et de la solvabilité

Le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (noté ORSA) est intégré au fonctionnement de l'entreprise et s'inscrit dans le cadre du dispositif de gestion des risques. Une politique ORSA validée par le Conseil d'administration précise l'organisation du processus ORSA. Plus particulièrement, la politique ORSA prévoit :

Interne

- Une réalisation annuelle de l'ORSA, voire infra-annuelle en cas de changement significatif de l'environnement ou du profil de risques.
- Une validation du rapport ORSA par le Conseil d'administration qui peut selon son jugement exiger de revoir et/ou corriger des paramètres concernant l'environnement externe (concurrence, juridique, économie, fiscalité, etc.) ou interne (interdépendances de décisions, évolution du niveau d'appétence aux risques fixé, adaptation de la stratégie et/ou de l'organisation, etc.).
- Une démarche ORSA placée sous la responsabilité conjointe de la fonction gestion des risques.

Le processus ORSA est mis à jour au moins une fois par an et à chaque changement majeur affectant la stratégie de l'organisme.

L'ORSA est considéré comme un outil de pilotage de CDC Mutuelle qui permet notamment de :

- Définir de la stratégie de la Mutuelle, déclinée en suite de manière opérationnelle en production commerciale par les équipes opérationnelles de la Mutuelle
- Analyser les risques majeurs et l'analyse de la cohérence globale des résultats obtenus via la formule standard avec la perception du conseil de l'exposition aux risques de la Mutuelle.
- Analyse de l'impact des stress sur la solvabilité et les résultats de la Mutuelle, et ses conséquences sur la stratégie à moyen terme de la Mutuelle.

Dans le cadre de cet exercice, CDC Mutuelle analyse, évalue et s'assure de la couverture de l'ensemble des risques auxquels elle est soumise et détermine ses besoins de solvabilité.
Pour cela, la démarche ORSA de CDC Mutuelle se fonde sur les étapes suivantes :

- Une identification préalable du besoin global de solvabilité.
- Un respect permanent des exigences règlementaires en projetant l'activité de CDC Mutuelle dans des conditions normales et dans des conditions adverses.
- Une étude de la déviation du profil de risque de CDC Mutuelle par rapport à la formule standard proposée par la législation.

Au regard de l'évaluation du Besoin Global de Solvabilité, la Mutuelle s'appuie sur l'utilisation de la formule standard pour l'ensemble des risques technique et financiers modélisés et considère que les autres risques (qualitatifs notamment) ne génèrent pas d'exigence de marge complémentaire.

3.3.3. B.3.c Rôle spécifique de la fonction gestion des risques

Dans le cadre du système de gestion des risques, le responsable de la fonction gestion des risques assume les prérogatives spécifiques suivantes :

- Aider l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle et les autres fonctions à mettre efficacement en œuvre le système de gestion des risques ;
- Assurer le suivi du système de gestion des risques ;
- Assurer le suivi du profil de risque général de l'entreprise dans son ensemble ;

Interne

- Rendre compte des expositions au risque de manière détaillée et conseiller l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle sur les questions de gestion des risques, y compris en relation avec des questions stratégiques telles que la stratégie de l'entreprise, et les projets et investissements significatifs ;
- Identifier et évaluer les risques émergents.

3.4. B.4 Système de contrôle interne

3.4.1. B.4.a description du système

En application de l'article 46 de la directive et de l'article 266 des actes délégués, CDC Mutuelle est tenue de mettre en place un système de contrôle interne. Cette disposition est en cohérence avec les exigences préalables du décret n° 2008-468 du 19 mai 2008 transposées à l'article R.211-28 du Code de la Mutualité.

CDC Mutuelle dispose d'un dispositif de contrôle interne. En vue de se conformer également à l'article 41-3 de la directive et de l'article 258-2 des actes délégués, CDC Mutuelle a réalisé sa politique de contrôle interne et de conformité décrivant les objectifs, responsabilités, processus et procédures de contrôle interne.

Le contrôle interne est destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la présidence,
- le bon fonctionnement des processus internes de la Mutuelle, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs,
- la fiabilité des informations financières et comptables.

D'une façon générale, le dispositif de contrôle interne contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.
Il repose sur :

- Une organisation établie sur des principes de scission des responsabilités et des habilitations,
- Une cartographie des risques couvrant les principaux risques de la Mutuelle.

Le contrôle interne est doté de moyens humains afin de renforcer et de systématiser les dispositifs de contrôle pour mieux garantir la bonne maitrise des risques opérationnels et plus particulièrement :

- ✓ de procéder à une révision des procédures, de la cartographie des risques et des moyens de maitrise associés,
- ✓ d'établir des indicateurs orientés résultats / processus et satisfaction, qui concourent au pilotage du dispositif de contrôle interne,
- ✓ de sensibiliser, au travers d'une formation et de projets ad hoc, les équipes aux enjeux du contrôle interne et de les impliquer dans la démarche.

Interne

L'équipe dédiée est rattachée à la directeur opérationnel, dont l'approche en mode projet est soutenue par le Président.

3.4.2. B.4.b Rôle spécifique de la fonction conformité

La fonction de vérification de la conformité a la responsabilité :

- De mettre en place une politique et un plan de conformité,
- Définir, les responsabilités, les compétences et les obligations de reporting liées à la conformité,
- D'identifier et d'évaluer le risque de conformité en particulier sur les thèmes suivants :
  - Dispositif de prévention du blanchiment,
  - Protection de la clientèle,
  - Conformité des activités de la Mutuelle aux lois et règlements et à la déontologie,
- D'évaluer l'adéquation des mesures adoptées pour prévenir toute non-conformité,
- D'évaluer l'impact de changements d'environnement.

La fonction de vérification de la conformité est également consultée pour avis à l'initiative notamment de la Direction et du Conseil d'administration, sur toute question règlementaire ou de conformité liée aux activités d'assurance ou de réassurance dont les aspects de fraude, lutte anti-blanchiment, lutte contre le terrorisme, la protection de la clientèle… La politique de conformité décrit en détail ses responsabilités, les contours de sa mission et les modalités de reporting.

3.5. B.5 Fonction d'audit interne

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la directive, précisées à l'article 271 du règlement délégué, CDC Mutuelle dispose d'une fonction d'audit interne. Cette disposition est en cohérence avec les exigences préalables de l'ordonnance n°2008-1278 du 8 décembre 2008.

A cet effet, CDC Mutuelle a mis en place un Comité d'audit en charge de la supervision des activités d'audit et un dispositif d'audit interne. La nomination d'une fonction clé audit interne est venue compléter le dispositif. Celle-ci est portée par le Président du Comité d'audit qui dispose d'un droit d'accès au Conseil d'administration ce qui en garantit son indépendance. Le Conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité d'audit, est tenu informé régulièrement. Dans ce cadre, la fonction d'audit interne :

- Rend compte de la réalisation du plan d'audit,
- Présente les conclusions des missions réalisées et les recommandations associées,
- Réalise un état des lieux de la mise en œuvre des recommandations émises,
- Propose un plan d'audit pour l'année suivante, ce dernier étant validé voire préalablement amendé par le Conseil d'administration.

La fonction d'audit interne, pour assurer son objectivité, dispose également de la possibilité de conduire des audits non prévus initialement dans le plan d'audit. A cet effet, toute détection ou évènement majeur portant atteinte à la maitrise des risques est susceptible de donner lieu à une mission d'audit non planifiée initialement.

Interne

3.6. B.6 Fonction actuarielle

Conformément aux dispositions de l'article 48 de la directive, précisées à l'article 272 du règlement délégué, CDC Mutuelle dispose d'une fonction actuarielle.

Les prérogatives de la fonction actuarielle incluent notamment la coordination et le contrôle des provisions techniques. En cela, la fonction actuarielle :

- S'assure de l'adéquation des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques,
- S'assure de la suffisance de la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques et en évalue les limites.

La fonction actuarielle rend compte annuellement à la Direction et au Conseil d'administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques et rédige pour cela un rapport actuariel. Celui-ci met en exergue les écarts constatés, les limites des méthodes et de la qualité des données et évalue le degré de certitude et de fiabilité des calculs. Le rapport vise aussi à présenter les défaillances et les recommandations associées à mettre en œuvre pour y remédier.

La fonction actuarielle étant cumulée avec la fonction gestion des risques, elle contribue naturellement au système de gestion des risques de CDC Mutuelle. En cela, la fonction actuarielle :

- Participe à l'évaluation des capitaux de solvabilité règlementaires notamment au regard des hypothèses,
- Emet un avis sur la politique globale de souscription,
- Emet un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance.

3.7. B.7 Sous-traitance

Dans le cadre de son activité, la Mutuelle a recours à de la sous-traitance sur les domaines suivants :

- Gestion (liquidation du RC, matériel et hébergement),
- Maintenance informatique,
- Gestion comptable et financière.

Cette sous-traitance est formalisée dans la politique de sous-traitance qui prévoit notamment les modalités de sélection et d'engagement, de suivi et de contrôle des prestations déléguées.

Interne

3.8. B.8 Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par CDC Mutuelle susceptible d'impacter le système de gouvernance n'est à mentionner.

4. C Profil de risque

De manière complémentaire à l'organisation décrite dans la gouvernance, CDC Mutuelle procède à l'étude des risques de la manière suivante :

Identification :
Cette politique de gestion des risques prévoit notamment les éléments suivants sur les grandes catégories de risques identifiées :

Risque de Marché : le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des actifs, des passifs et des instruments financiers.

Risque de Contrepartie : le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant de fluctuations affectant la qualité de crédit d'émetteurs de valeurs mobilières, de contreparties ou de tout débiteur, auquel les entreprises d'assurance et de réassurance sont exposées sous forme de risque de contrepartie, de risque lié à la marge ou de concentration du risque de marché .

Risque de Souscription : le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de Provisionnement

Risque Opérationnel : le risque de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs.

Risque Ressources humaines : le risque ressources humaines est apprécié au regard des processus et des activités de CDC Mutuelle. Il couvre les domaines suivants :
- Adéquation de la politique de rémunération,
- Honorabilité et compétences des personnes en charge de la gouvernance et des personnels occupant les Fonctions Clés dans l'entreprise,
- Gestion des personnes clés de l'entreprise.

Risque stratégique : il correspond à la non-atteinte des objectifs fixés par CDC Mutuelle et inclut :
- Le risque émergent,
- Le risque d'insuffisance en capital,
- Le risque de réputation.

Interne

Dans ce cadre CDC Mutuelle propose le classement suivant :

Familles de risque	Risques Niveau 1	Risques Niveau 2
Assurances	Risques spécifiques aux activités techniques d'assurance	Maîtrise des résultats
		Participations aux bénéfices (NC)
		Provisionnement
		Réassurance de protection (NC)
		Sinistralité non vie / Prestations vie
		Souscription
		Technique
Financiers	Risques liés à l'évolution des marchés financiers, de gestion de bilan ou financière	Adéquation Actif / Passif
		Endettement (NC)
		Gestion d'actifs
		Risques de solvabilité
Opérationnels	Risque de pertes résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs	Clients / tiers, produits et pratiques commerciales
		Dommages aux actifs corporels
		Dysfonctionnements de l'activité et des systèmes
		Exécution, livraison et gestion des processus
		Fraude externe
		Fraude interne
		Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail
Stratégiques et environnementaux	Risques relatifs au pilotage de l'entreprise, aux risques de réputation directe et aux risques générés par l'environnement de l'entreprise et aux risques émergents	Autres risques systémiques et exogènes
		Législatifs, réglementaires et judiciaires
		Marché de l'assurance
		Marketing
		Organisation
		Pilotage
		Réputation

NC : non concerné

La mesure :

La mesure des risques est assurée principalement par deux outils au sein de CDC Mutuelle :

- La formule standard du SCR qui permet de fournir une évaluation sur les risques quantitatifs,
- Une cartographie des risques qui permet à la Mutuelle de disposer d'une mesure sur les risques qualitatifs supportés par la Mutuelle.

Contrôle et gestion :

Le contrôle et la gestion des risques sont assurés par l'organisation décrite dans le paragraphe précédent qui permet de surveiller et de piloter les risques afin d'en limiter leurs impacts.

Interne

Enfin, dans le cadre de l'activité de contrôle, la Mutuelle prévoit des plans de redressement permettant de limiter l'exposition de la Mutuelle en cas de survenance d'un événement majeur.

Déclaration :
La déclaration des risques est assurée par la fonction gestion des risques aux dirigeants effectifs et au Conseil d'administration.

4.1. C.1 Risque de souscription

4.1.1. C.1.a Appréhension du risque de souscription au sein de CDC Mutuelle

Le risque de souscription et de provisionnement de CDC Mutuelle correspond au risque de perte financière découlant d'une tarification ou d'un provisionnement inadaptés à la garantie sous-jacente (les cotisations ne permettent pas de couvrir les prestations et frais de l'organisme ou les provisions ne permettent pas de couvrir les prestations afférentes).

Ce risque de souscription et de provisionnement en santé peut notamment émaner des sources suivantes :

- Des **hypothèses de tarification et de provisionnement.**
- De la **structure tarifaire du produit** : Cotisation unique, par tranche d'âge ou par âge. Plus les tarifs sont segmentés, plus le risque d'anti sélection est limité.
- De la **structure des garanties** : Les gammes modulaires, ou de grandes disparités entre les niveaux de garanties, entrainent un risque d'anti sélection.
- Des **informations sur la population, disponibles** pour la tarification et le provisionnement.

4.1.2. C.1.a Mesure du risque de souscription et risques majeurs

CDC Mutuelle pilote son risque de souscription et de provisionnement au travers de plusieurs indicateurs suivis régulièrement et présentés à la direction et au Conseil d'administration. Les principaux indicateurs sont :

- Le rapport P/C.
- SCR de prime et de provisionnement.
- SCR catastrophe.
- Les écarts entre les provisions estimées et les prestations constatées.

Au regard des risques importants, CDC Mutuelle est particulièrement sensible à une forte augmentation de la sinistralité en santé.

Interne

4.1.3. C.1.a Maitrise du risque de souscription

L'ensemble des risques auquel est soumis CDC Mutuelle fait l'objet d'un suivi régulier et d'un pilotage.

L'organisation retenue permet ainsi d'être réactive et d'appliquer les processus de redressement en vigueur.

Par ailleurs, la sensibilité de CDC Mutuelle au risque de souscription est testée dans le processus ORSA par une sur-sinistralité immédiate consécutive à une pandémie (augmentation de 2,88% de la sinistralité pour les portefeuilles santé).

Ce stress-test conduit à une réduction instantanée
5 points de base de son ratio de couverture de marge qui reste toutefois en adéquation avec les exigences règlementaires.

Interne

4.2. C.2 Risque de marché

4.2.1. C.2.a Appréhension du risque de marché au sein de CDC Mutuelle

Le risque de marché correspond à l'impact sur les fonds propres de CDC Mutuelle de mouvements défavorables liés aux investissements.
Ce risque de marché peut provenir :

- D'une dégradation de valeur d'une classe d'actifs détenue par CDC Mutuelle.
- D'une dégradation de notation des titres détenus par CDC Mutuelle.
- D'une forte concentration d'investissement sur un même émetteur.

4.2.2. C.2.b Mesure du risque de marché et risques majeurs

CDC Mutuelle pilote son risque de marché au travers de plusieurs indicateurs suivis régulièrement et présentés à la direction et au Conseil d'administration. Les principaux indicateurs sont :

- SCR marché découpé en composantes élémentaires,
- Le rendement financier des titres,
- L'allocation stratégique des investissements validée par le Conseil d'administration,
- Des critères stricts pour les nouveaux investissements réalisés.

Parallèlement, les contraintes de placements pour les investissements sont les suivants :

- Poche de 15,55 % gérée en direct par le Conseil d'administration qui concerne les investissements de type stratégiques (SCI ou participations dans des établissements mutualistes),
- Poche de 84,45 % faisant l'objet d'une délégation de gestion avec un mandat clair donné par le Conseil d'administration.

Au regard des risques importants, CDC Mutuelle est particulièrement sensible à une hausse de la courbe des taux sans risque.

4.2.3. C.2.c Maitrise du risque de marché

Afin de maitriser les risques évoqués plus haut, CDC Mutuelle a défini une politique de placements qui contribue au système de gestion des risques. De plus, CDC Mutuelle s'appuie sur l'expertise professionnelle externe.

Enfin, tous les placements de CDC Mutuelle sont réalisés dans le respect du principe de la personne prudente :

- CDC Mutuelle est en mesure d'appréhender les risques financiers associés aux actifs détenus.
- Les investissements sont réalisés dans le meilleur intérêt des adhérents.

Par ailleurs la sensibilité de CDC Mutuelle au risque de marché a été testée dans le processus ORSA par un scénario de hausse des taux obligataires qui conduit à une baisse de 5 points du ratio de couverture de marge sur 5 ans qui reste toutefois en adéquation avec les exigences règlementaires.

Interne

4.3. C.3 Risque de crédit

4.3.1. C.3.a Appréhension du risque de crédit au sein de CDC Mutuelle

Le risque de crédit correspond à la mesure de l'impact sur les fonds propres de mouvements défavorables liés au défaut de l'ensemble des tiers auprès desquels l'organisme présente une créance ou dispose d'une garantie. La Mutuelle ne réassurant pas son activité, ce risque reste limité.

Ce risque de défaut peut provenir :

- Du non-paiement des créances détenues auprès de tiers.
- Du défaut des banques au regard des liquidités détenues.

4.3.2. C.3.b Mesure du risque de crédit et risques majeurs

CDC Mutuelle pilote son risque de marché au travers de plusieurs indicateurs suivis régulièrement et présentés à la direction et au Conseil d'administration. Les principaux indicateurs sont :

- La notation des banques.
- Le suivi du SCR de défaut des contreparties.

4.4. C.4 Risque de liquidité

4.4.1. C.4.a Appréhension du risque de liquidité au sein de CDC Mutuelle

Le risque de liquidité correspond au risque de perte résultant d'un manque de liquidités disponibles à court terme pour faire face aux engagements de CDC Mutuelle. Dans le cadre de l'activité de CDC Mutuelle, il s'agit essentiellement de la capacité à régler les prestations aux bénéficiaires. Au regard du profil de la Mutuelle, ce risque reste limité. Ainsi la Mutuelle dispose d'une poche d'actifs immédiatement disponibles bien supérieure à ses besoins maximums constatés historiquement.

4.4.2. C.4.b Mesure du risque de liquidité et risques majeurs

Pour ses engagements à court terme relatifs à l'activité de santé, CDC Mutuelle suit tout particulièrement :

- L'évolution du montant des prestations réglées et provisionnées.
- Le niveau de trésorerie.
- Le montant total du bénéfice attendu inclus dans les primes futures.
- La liquidité des placements détenus en portefeuille.

Dans ce cadre la Mutuelle suit spécifiquement le montant des bénéfices attendus inclus dans les primes futures :

Interne

bénéfices attendus inclus dans les primes futures (k€)	2019
Santé	141

Les hypothèses afférentes à l'établissement du best-estimate (meilleure estimation possible) de prime sont précisées dans le paragraphe relatif aux provisions techniques.

4.4.3. C.4.c Maitrise du risque de liquidité

Afin de maitriser le risque de liquidité, CDC Mutuelle, dans le cadre de sa gestion des placements s'assure de disposer d'une poche d'actifs de court terme (compte courant rémunéré et compte à terme) pouvant être vendus immédiatement afin de faire face à une potentielle impasse de trésorerie à court terme.

4.5. C.5 Risque opérationnel

4.5.1. C.5.a Appréhension du risque opérationnel au sein de CDC Mutuelle

Le risque opérationnel de CDC Mutuelle correspond aux pertes potentielles qui pourraient résulter d'une défaillance au sein de l'organisme, défaillance qui pourrait être imputée à un défaut de contrôle interne, ce risque peut avoir les causes suivantes :

- Risques de non-conformité (sanctions financières liées à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ou bien encore la protection de la clientèle).
- Risques juridiques (frais juridiques engagés et amendes faisant suite à des litiges).
- Risque de fraude interne et externe.
- Risques d'exécution des opérations (défaillance humaine, de contrôle, d'organisation, etc.).
- Risque de défaillance des systèmes d'information (indisponibilité ou latence des outils affectant la capacité de travail, etc.).
- Risques relevant de la sécurité des biens et des personnes (incendie, etc., affectant la disponibilité des collaborateurs et des locaux).
- Risques de réputation (dégradation de l'image de CDC Mutuelle suite à une mauvaise qualité de gestion ou un défaut de conseil lors de la commercialisation, à la qualité des produits.
- Risques liés à l'évolution de l'environnement légal (nouvelle règlementation affectant directement ou indirectement la capacité à maintenir une activité).

4.5.2. C.5.b Mesure du risque opérationnel et risques majeurs

Interne

Le risque opérationnel est suivi au travers de la collecte des incidents et des pertes opérationnelles, matérialisés au sein d'une cartographie des risques. Les incidents présentant un impact financier, règlementaire ou de réputation important sont signalés au Conseil d'administration.

Au sein de la cartographie des risques, l'identification des risques opérationnels majeurs fait l'objet d'une analyse et donne lieu à des plans d'actions visant à restreindre ou éliminer les causes sous-jacentes ;

4.5.3. C.5.c Maitrise du risque opérationnel

La cartographie des risques de CDC Mutuelle prévoit des actions de maitrise des risques opérationnels en fonction de leur importance.

4.6. C.6 Autres risques importants

Aucun autre risque important ou qualifié comme tel par CDC Mutuelle susceptible d'impacter le profil de risque présenté plus haut n'est à mentionner.

4.7. C.7 Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par CDC Mutuelle susceptible d'impacter le profil de risque n'est à mentionner.

Parallèlement, aux éléments présentés ci-dessus, la Mutuelle n'a pas de prêts significatifs et n'a pas constaté de concentration spécifique de risque complémentaire.

Enfin la Mutuelle n'a pas réalisé d'étude spécifique pour déterminer les dépendances entre les risques couverts par les modules ou sous-modules de risques du capital de solvabilité requis de base.

Interne

5. D Valorisation à des fins de solvabilité

5.1. D.1 Actifs

5.1.1. D.1.a Présentation du bilan

Le Bilan actif de CDC Mutuelle en norme prudentielle, conformément aux états financiers SolvabilitéII , se présente de la manière suivante :

Total Actifs	Valeur Solvabilité 2	Valeur comptes sociaux
Immobilisations incorporelles	-	-
Actifs d'impôts différés	178 026,11	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	2 637,16	2 637,16
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en UC et indexés)	8 505 369,81	7 691 941,72
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	253 979,16	253 979,16
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	-	-
Actions	2 194 265,96	1 453 206,09
Actions – cotées	934 087,32	619 088,70
Actions – non cotées	1 260 178,64	834 117,39
Obligations		-
Obligations d'État	-	-
Obligations d'entreprise	-	-
Titres structurés		-
Titres garantis	-	-
Organismes de placement collectif	2 641 458,63	2 569 090,41
Produits dérivés	-	-
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	3 415 666,06	3 415 666,06
Autres investissements	-	-
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	-	-
Dépôts auprès des cédantes	-	-
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	588 281,08	588 281,08
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
Autres créances (hors assurance)	332 499,95	332 499,95
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 729 222,27	2 729 222,27
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	9 513,88	9 513,88
Total Actifs	12 345 550,26	11 354 096,06

Les actifs détenus par CDC Mutuelle sont principalement composés d'investissements (immobiliers, actions, OPCVM …) pour 8,5 M€ en valorisation SII. Le total des actifs s'élève à 12,3 M€ au 31/12/19.

Interne

5.1.2. D.1.b Base générale de comptabilisation des actifs

La base générale de comptabilisation de l'actif, est conforme à la réglementation Solvabilité II et fondée sur l'approche suivante :

- Valeur d'échange quand le titre est disponible sur un marché actif règlementé (actions, obligations,…)
- Si celle-ci n'est pas disponible :
  - Valeur d'expert (notamment pour l'immobilier).
  - Valeur d'achat (notamment pour les titres non cotés)
  - Ou valeur en normes comptables actuelles (notamment pour les créances).

CDC Mutuelle n'a pas identifié de source majeure d'incertitude liée à la valorisation des actifs.

5.1.3. D.1.c Immobilisations incorporelles significatives

CDC Mutuelle détient une immobilisation incorporelle relative aux frais d'entrée vers son nouveau prestataire. Ces actifs sont valorisés à zéro dans le bilan prudentiel car pas de valeur dsponible sur un marché d'actif.

CDC Mutuelle ne détient pas en propre de baux financiers ni d'exploitation.

5.1.4. D.1.e Impôts différés actifs

Au regard de la situation de son bilan, la valorisation des impôts différés actifs est constitué :

- De différences temporelles entre la valeur prudentielle et la valeur fiscale des actifs,
- Des crédits d'impôts et déficits reportablbe non utilisés.

5.1.5. D.1.f Entreprises liées

CDC Mutuelle ne détient pas de parts dans des entreprises liés.

5.2. D.2 Provisions techniques

5.2.1. D.2.a Montant des provisions techniques et méthodologie

Dans le cadre de son activité, CDC Mutuelle constitue les provisions suivantes en normes Solvabilité I :

Interne

- Provisions pour sinistres à payer (non vie).

Ci-dessous un tableau récapitulatif des provisions techniques constituées au 31/12/2019 dans les normes actuelles et dans les normes Solvabilité II.

Provisions techniques (en k€)	Norme Solvabilité 2	Norme Solvabilité 1
Provisions de sinistres	538	500
Provisions de prime	141	
Marge de risque	93	
Total	772	500

Dans le cadre de Solvabilité II, les évaluations de provisions ont été revues de la manière suivante :

Le Best Estimate en santé est composé de deux éléments :

- **Best Estimate de sinistres** : Il se rapporte à des sinistres qui se sont déjà produits (indépendamment de la question de savoir s'ils ont été déclarés ou non).
  La provision de gestion a été mise à jour avec le taux de frais de gestion des prestations observés au 31/12/2019 soit 3.5 %.

  Finalement, le Best Estimate de sinistres est évalué à **538 K€** à la date de clôture de l'exercice.

- **Best Estimate de primes** : Il s'agit de la projection de l'exercice N+1 (cotisations, prestations et frais) pour les contrats dont l'engagement était connu à la date de clôture. Les hypothèses retenues sont regroupées dans le tableau suivant :

Hypothèses afférentes au Best-Estimate de prime	Santé
Cotisations (k€)	*6 662*
Taux de frais de gestion sur les cotisations	*15,28 %*
Taux de frais de gestion des prestations	*3,5 %*
P/C hors frais	*80,52 %*

Finalement, le Best Estimate de primes est évalué à **141** K€ à la date de clôture de l'exercice.

Interne

Aucune autre provision technique n'est évaluée par CDC Mutuelle dans le cadre de son activité.

Marge pour risque

Afin de calculer les provisions techniques en valeur de marché, il est nécessaire d'intégrer une marge pour risque (correspondant au coût d'immobilisation du SCR du portefeuille relatif à l'activité technique).
Cette marge pour risque est ajoutée au « Best Estimate » dans le bilan aux normes Solvabilité II. Elle n'est cependant pas prise en considération dans les calculs du SCR.

La marge de risque a été estimée à l'aide de la projection des SCR opérationnel, de souscription et de défaut et se valorise à **93 K€.**

5.2.2. D.2.b Incertitude liée à la valeur des provisions techniques

Dans le cadre de l'évaluation précédente, les incertitudes liées au calcul des provisions techniques sont les suivantes :

- Sur l'évaluation des provisions de sinistre :
  - Incertitude liée à la cadence d'écoulement des sinistres.
- Sur l'évaluation des provisions de prime :
  - Incertitude liée à la sinistralité future.
  - Incertitude liée aux frais futurs.

Interne

5.3. D.3 Autres Passifs

5.3.1. D.3.a Montant des autres passifs et méthodologie

Les autres passifs de CDC Mutuelle, se présentent de la manière suivante :

Total Autres Passifs	Valeur Solvabilité 2	Valeur comptes sociaux
Passifs éventuels	404 834,00	0
Provisions autres que les provisions techniques	0	3 291,00
Provisions pour retraite	0	0
Dépôts des réassureurs	0	0
Passifs d'impôts différés	227 759,87	0
Produits dérivés	0	0
Dettes envers des établissements de crédit	1 661,66	1 661,66
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	0	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	1 047 139,84	1 047 139,84
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-
Autres dettes (hors assurance)	1 043 728,63	1 043 728,63
Passifs subordonnés	0	0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	0	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	0	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	75,5	75,5
Total passifs (yc provisions techniques)	**3 497 050,37**	**2 997 364,13**

Les autres passifs de CDC Mutuelle ont été comptabilisés de la manière suivante :

- Estimation à la valeur comptable considérée comme la meilleure approximation de la valeur de marché.
- Retraitements du bas de bilan liés à la valeur de marché (surcote notamment).

Par ailleurs, CDC Mutuelle n'a pas procédé au cours de l'exercice à une modification des bases de comptabilisation et de valorisation, elle n'a pas non plus identifié de source majeure d'incertitude liée à la valorisation de ces autres passifs.

5.3.2. D.3.b Accords de location

CDC Mutuelle n'a pas d'accords relatifs à des baux d'exploitation ou financiers.

5.3.3. D.3.c Impôts différés Passif

La valorisation Solvabilité II prévoit l'intégration des impôts différés relatifs à tous les actifs et passifs afin d'intégrer les différences de valorisation entre les normes Solvabilité II et les normes

Interne

fiscales. A cet effet, le bilan a été décomposé en grands postes et l'impôt différé a été évalué en retenant un taux unique d'imposition (28%).

Le total des impôts différés passif est donc estimé à 227 K€.

5.3.4. D.3.d Avantages économiques et avantages du personnel

CDC Mutuelle valorise les indemnités pour départ à la retraite pour ses salariés.

5.4. D.4 Méthodes de valorisation alternatives

CDC Mutuelle n'utilise aucune méthode de valorisation alternative autre que celles prévues par la règlementation et présentées ci-dessus.

5.5. D.5 Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par CDC Mutuelle susceptible d'impacter la valorisation des actifs et passifs présentée plus haut n'est à mentionner.

CDC Mutuelle ne recourt pas à l'utilisation des normes IFRS pour l'évaluation de ses actifs et de ses passifs car son application imposerait des coûts disproportionnés par rapport au montant total des charges administratives.

Interne

6. E Gestion du Capital

6.1. E.1 Fonds propres

6.1.1. E.1.a Structure des fonds propres

La gestion des fonds propres de CDC Mutuelle est revue chaque année par le Conseil d'administration qui valide la couverture de marge de CDC Mutuelle ainsi que les projections issues du processus ORSA. Etant donné la nature de l'organisme, la politique de gestion des fonds propres est simplifiée.
La structure des fonds propres se présente de la manière suivante :

Fonds propres en k€	2019
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les Mutuelles et les entreprises de type mutuel	381
Réserve de réconciliation	8 467
Impôts différés nets	
Total fonds propres	8 848

L'intégralité des fonds propres est de niveau 1 (non restreint) de base et la Mutuelle ne détient pas de fonds propres auxiliaires.

La réserve de réconciliation se compose des éléments suivants :

Contributions à la réserve de réconciliation (k€)	2019
Fonds propres comptables hors fonds initial	7 976
Passage en valeur de marché	813
Autres actifs	- - 0
Evolution des provisions	- 179
Marge de risque	-- 93
Impôt différé	-49
Réserves de réconciliation	**8 467**

Interne

6.1.2. E.1.b Passifs subordonnés

CDC Mutuelle ne détient pas de passifs subordonnés.

6.1.3. E.1.c Fonds Propres éligibles et disponibles

Fonds propres éligibles et disponibles	2019
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis (en k€)	8 848
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis (en k€)	8 848
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis (en k€)	8 848
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis (en k€)	8 848
Capital de solvabilité requis (en k€)	2 473
Minimum de capital requis (en k€)	2 500
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	**353,9 %**
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	**357,8 %**

L'ensemble des fonds propres sont éligibles à la couverture des deux capitaux de solvabilité.
Ainsi les ratios de couverture de CDC Mutuelle sont les suivants :

- Ratio de couverture du SCR : 353,9 %,
- Ratio de couverture du MCR : 357,8 %.

Ces deux ratios sont très satisfaisants au regard de la législation qui demande aux organismes une couverture au-delà de 100%.

Interne

6.2. E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

6.2.1. E.2.a Capital de solvabilité requis

Le capital de solvabilité requis (SCR) de CDC Mutuelle est calculé selon la formule standard et aucune simplification ou paramètre propre à CDC Mutuelle n'a été utilisé pour les besoins du calcul du SCR. Il se décompose de la manière suivante :

Eléments de solvabilité (k€)	2019
BSCR	**2 322**
SCR_{Market}	**1 517**
SCR_{Defaut}	**625**
SCR_{Life}	**-**
SCR_{Health}	**1 050**
$SCR_{Non\ Life}$	**-**
SCR_{Int}	**-**
Effet de diversification	*-870*
Adj	**- 49**
SCR_{Op}	**200**
SCR global	**2 473**

Remarques sur les évaluations de SCR par risque :

- Les SCR marché et Santé restent les principales composantes du SCR global portés par les risques de concentration et d'actions pour le premier et par le risque de prime et de réserve pour le second.

Le SCR de contrepartie atteint sous l'angle du risque de défaut 625 K€ et reste limité au vu de l'absence de réassurance et des pertes

6.2.2. E.2.b Minimum de capital de requis

Le minimum de capital requis (MCR) de CDC Mutuelle est calculé selon la formule standard et est égal au minimum règlementaire pour les organismes réalisant des opérations non-vie au vu du positionnement de la Mutuelle :

Interne

Eléments de solvabilité (k€)	2019
MCR	2 500

6.3. E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

CDC Mutuelle n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée prévu à l'article 304 de la directive. Ainsi, aucune autre information relative à ce point n'est à reporter dans le présent rapport.

6.4. E.4 Différence entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

CDC Mutuelle utilise uniquement la formule standard pour ses besoins de calcul du capital de solvabilité requis (SCR). Aucun calcul du capital de solvabilité requis (SCR) n'est réalisé via un modèle interne, même partiellement. Ainsi, aucune différence ou écart méthodologique ou autre n'est à reporter dans le présent rapport.

6.5. E.5 Non-respect du capital de solvabilité requis et non-respect du minimum de capital requis

Aucun manquement en capital relatif au capital minimum requis (MCR) ou au capital de solvabilité requis (SCR) n'a été identifié sur la période de référence et n'est à reporter dans le présent rapport.

6.6. E.6 Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par CDC Mutuelle susceptible d'impacter la structure ou les modalités de gestion des fonds propres n'est à mentionner.

Interne

7. Annexe : QRT demandés

En complément des éléments narratifs du SFCR décrits plus haut, le règlement d'exécution prévoit que CDC Mutuelle publie en annexe du document les QRT suivants :

Nom du QRT	Informations demandées
S.02.01.01	Bilan Prudentiel
S.05.01.01	Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité
S.17.01.01	Provisions techniques pour les garantie Non Vie ou Santé Non SLT
S.19.01.01	Triangles de développement pour l'assurance Non-Vie
S.23.01.01	Fonds propres
S.25.01.01	SCR avec formule standard
S.28.01.01	MCR Activité Non Vie

Interne

Annexe 1
S.02.01.01
Bilan prudentiel

31/12/2019 - Scénario sans VA - sept-13 - MUTUELLE DU PERSONNEL DE LA CAISSE DES DEPOTS - Global - Solo - in EUR - Entrée Client - Individuel - Annuel

		Solvency II value	Statutory accounts value
Actifs		**C0010**	**C0020**
Goodwill	**R0010**		0,0
Frais d'acquisition différés	**R0020**		0,0
Immobilisations incorporelles	**R0030**	0,0	0,0
Actifs d'impôts différés	**R0040**	178 026,1	0,0
Excédent du régime de retraite	**R0050**	0,0	0,0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	**R0060**	2 637,2	2 637,2
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte	**R0070**	8 505 369,8	7 691 941,7
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	**R0080**	253 979,2	253 979,2
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	**R0090**	0,0	0,0
Actions	**R0100**	2 194 266,0	1 453 206,1
Actions – cotées	**R0110**	934 087,3	619 088,7
Actions – non cotées	**R0120**	1 260 178,6	834 117,4
Obligations	**R0130**	0,0	0,0
Obligations d'État	**R0140**	0,0	0,0
Obligations d'entreprise	**R0150**	0,0	0,0
Titres structurés	**R0160**	0,0	0,0
Titres garantis	**R0170**	0,0	0,0
Organismes de placement collectif	**R0180**	2 641 458,6	2 569 090,4
Produits dérivés	**R0190**	0,0	0,0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	**R0200**	3 415 666,1	3 415 666,1
Autres investissements	**R0210**	0,0	0,0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	**R0220**	0,0	0,0
Prêts et prêts hypothécaires	**R0230**	0,0	0,0
Avances sur police	**R0240**	0,0	0,0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	**R0250**	0,0	0,0
Autres prêts et prêts hypothécaires	**R0260**	0,0	0,0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	**R0270**	0,0	0,0
Non-vie et santé similaire à la non-vie	**R0280**	0,0	0,0
Non-vie hors santé	**R0290**	0,0	0,0
Santé similaire à la non-vie	**R0300**	0,0	0,0
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	**R0310**	0,0	0,0
Santé similaire à la vie	**R0320**	0,0	0,0
Vie hors santé, UC et indexés	**R0330**	0,0	0,0
Vie UC et indexés	**R0340**	0,0	0,0
Dépôts auprès des cédantes	**R0350**	0,0	0,0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	**R0360**	588 281,1	588 281,1
Créances nées d'opérations de réassurance	**R0370**	0,0	0,0
Autres créances (hors assurance)	**R0380**	332 500,0	332 500,0
Actions propres auto-détenues (directement)	**R0390**	0,0	0,0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	**R0400**	0,0	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**R0410**	2 729 222,3	2 729 222,3
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	**R0420**	9 513,9	9 513,9
Total Actifs	**R0500**	12 345 550,3	11 354 096,1

Interne

Annex 1
S.02.01.01
Bilan

31/12/2019 - Scénario sans VA - sept-13 - MUTUELLE DU PERSONNEL DE LA CAISSE DES DEPOTS - Global - Solo - in EUR - Entrée Client - Individuel - Annuel

		Solvency II value	Statutory accounts value
Passifs		**C0010**	**C0020**
Provisions techniques non-vie	**R0510**	771 926,4	500 000,0
Provisions techniques non-vie (hors santé)	**R0520**	0,0	0,0
Provisions techniques calculées comme un tout	**R0530**	0,0	
Meilleure estimation	**R0540**	0,0	
Marge de risque	**R0550**	0,0	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	**R0560**	771 926,4	500 000,0
Provisions techniques calculées comme un tout	**R0570**	0,0	
Meilleure estimation	**R0580**	678 559,5	
Marge de risque	**R0590**	93 366,8	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	**R0600**	0,0	0,0
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	**R0610**	0,0	0,0
Provisions techniques calculées comme un tout	**R0620**	0,0	
Meilleure estimation	**R0630**	0,0	
Marge de risque	**R0640**	0,0	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	**R0650**	0,0	0,0
Provisions techniques calculées comme un tout	**R0660**	0,0	
Meilleure estimation	**R0670**	0,0	
Marge de risque	**R0680**	0,0	
Provisions techniques UC et indexés	**R0690**	0,0	0,0
Provisions techniques calculées comme un tout	**R0700**	0,0	
Meilleure estimation	**R0710**	0,0	
Marge de risque	**R0720**	0,0	
Autres provisions techniques	**R0730**		0,0
Passifs éventuels	**R0740**	404 834,0	0,0
Provisions autres que les provisions techniques	**R0750**	0,0	404 834,0
Provisions pour retraite	**R0760**	0,0	0,0
Dépôts des réassureurs	**R0770**	0,0	0,0
Passifs d'impôts différés	**R0780**	227 759,9	0,0
Produits dérivés	**R0790**	0,0	0,0
Dettes envers des établissements de crédit	**R0800**	1 661,7	1 661,7
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	**R0810**	0,0	0,0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	**R0820**	1 047 139,8	1 047 139,8
Dettes nées d'opérations de réassurance	**R0830**	0,0	0,0
Autres dettes (hors assurance)	**R0840**	1 043 728,6	1 043 728,6
Passifs subordonnés	**R0850**	0,0	0,0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	**R0860**	0,0	0,0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	**R0870**	0,0	0,0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	**R0880**	0,0	0,0
Total passifs	**R0900**	3 497 050,4	2 997 364,1
Excédent d'actif sur passif	**R1000**	8 848 499,9	8 356 731,9

Interne

Annexe 2
S.05.01.01
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

31/12/2019 - Scénario sans VA - sept-13 - MUTUELLE DU PERSONNEL DE LA CAISSE DES DEPOTS - MUTUELLE DU PERSONNEL DE LA CAISSE DES DEPOTS - Solo - in EUR - Entrée Client - Individuel - Annuel

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour réass non proport. acceptée				
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	Total
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises																		
Brut Assurance directe	R0110	6 661 817,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					6 661 817,7
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130													0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	R0140	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R0200	6 661 817,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6 661 817,7
Primes acquises																		
Brut Assurance directe	R0210	6 661 817,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					6 661 817,7
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230													0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	R0240	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R0300	6 661 817,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6 661 817,7
Charge des sinistres																		
Brut Assurance directe	R0310	5 089 591,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					5 089 591,5
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330													0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	R0340	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R0400	5 089 591,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5 089 591,5
Variation des autres provisions techniques																		
Brut Assurance directe	R0410	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430													0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	R0440	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R0500	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses engagées	R0550	2 103 937,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2 103 937,0
Charges administratives																		
Brut Assurance directe	R0610	422 194,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					422 194,5
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R0620	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R0630													0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	R0640	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R0700	422 194,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	422 194,5
Frais de gestion des investissements																		
Brut Assurance directe	R0710	30 204,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					30 204,3
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R0720	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R0730													0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	R0740	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R0800	30 204,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	30 204,3
Frais de gestion des sinistres																		
Brut Assurance directe	R0810	181 826,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					181 826,8
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R0820	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R0830													0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	R0840	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R0800	181 826,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	181 826,8
Frais d'acquisition																		
Brut Assurance directe	R0910	47 635,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					47 635,9
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R0920	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R0930													0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	R0940	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R01000	47 635,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	47 635,9
Frais généraux																		
Brut Assurance directe	R1010	1 422 075,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					1 422 075,5
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R1020	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R1030													0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	R1040	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R1000	1 422 075,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1 422 075,5
Autres dépenses	R1200																	0,0
Total des dépenses	R1300																	2 103 937,0

Annexe 3
S.17.01.01
Provisions techniques non vie

		Affaires directes et réassurance acceptée proportionnelle						Affaires directes et réassurance acceptée proportionnelle						Réassurance santé non proportionnelle				
		Frais médicaux	Protection du revenu	Indemnisation des travailleurs	Responsabilité civile automobile	Autres assurances des véhicules à moteur	Maritime, aérien et transport	Incendie et autres dommages aux biens	Responsabilité civile générale	Crédit et cautionnement	Protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnell	Réassurance dommages non proportionnelle	Total engagements Non-vie
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Assurance directe	R0020	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0
Réassurance proportionnelle acceptée	R0030	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0
Réassurance non proportionnelle acceptée	R0040													0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0050	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																		
Meilleure estimation																		
Provisions pour primes																		
Brut - Total	R0060	141 279,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	141 279,5
Brut - Assurance directe	R0070	141 279,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					141 279,5
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0080	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0090													0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, avant l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la	R0100	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Montants recouvrables au titre de la réassurance (hors véhicules de titrisation et réassurance finite) avant ajustement pour pertes probables	R0110	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Montants recouvrables au titre des véhicules de titrisation avant ajustement pour pertes probables	R0120	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Montants recouvrables au titre de la réassurance finite avant ajustement pour pertes probables	R0130	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la	R0140	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	141 279,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	141 279,5
Provisions pour sinistres																		
Brut - Total	R0160	537 280,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	537 280,0
Brut - Assurance directe	R0170	537 280,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					537 280,0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0180	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0190													0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, avant l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la	R0200	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Montants recouvrables au titre de la réassurance (hors véhicules de titrisation et réassurance finite) avant ajustement pour pertes probables	R0210	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Montants recouvrables au titre des véhicules de titrisation avant ajustement pour pertes probables	R0220	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Montants recouvrables au titre de la réassurance finite avant ajustement pour pertes probables	R0230	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la	R0240	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	537 280,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	537 280,0
Total meilleure estimation - Brut	R0260	678 559,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	678 559,5
Total meilleure estimation - Net	R0270	678 559,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	678 559,5
Marge de risque	R0280	93 366,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	93 366,8
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																		
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Meilleure estimation	R0300	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Marge de risque	R0310	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions techniques																		
Provisions techniques - total	R0320	771 926,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	771 926,4
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la	R0330	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	771 926,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	771 926,4
Ligne d'activité: segmentation plus poussée (par groupe de risques homogènes)																		
Provisions pour primes – Nombre total de groupes de risques homogènes	R0350	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Provisions pour sinistres – Nombre total de groupes de risques homogènes	R0360	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Flux de trésorerie de la meilleure estimation provisions pour primes (brutes)																		
Sorties de trésorerie																		
Future benefits and claims	R0370	5 375 156,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5 375 156,8
Prestations et sinistres futurs	R0380	1 418 122,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1 418 122,7
Entrées de trésorerie																		
Primes futures	R0390	6 652 000,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6 652 000,0
Autres entrées de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations)	R0400	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Flux de trésorerie de la meilleure estimation provisions pour sinistres (brutes)																		
Sorties de trésorerie																		
Prestations et sinistres futurs	R0410	519 061,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	519 061,0
Dépenses futures et autres sorties de trésorerie	R0420	18 219,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	18 219,0
Entrées de trésorerie																		
Primes futures	R0430	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres entrées de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations)	R0440	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage de la meilleure estimation brute calculée à l'aide d'approximations	R0450	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Meilleure estimation faisant l'objet de la mesure transitoire sur les taux d'intérêt	R0460	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions techniques hors mesure transitoire sur les taux d'intérêt	R0470	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Meilleure estimation faisant l'objet de la correction pour volatilité	R0480	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions techniques hors correction pour volatilité et autres mesures transitoires	R0490	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Interne

Annexe 4
S.19.01.01
Sinistres en Non-Vie

31/12/2019 - Scénario sans VA - sept-13 - MUTUELLE DU PERSONNEL DE LA CAISSE DES DEPOTS - Global - Solo - in EUR - Entrée Client - Individuel - Annuel

Ligne d'activité	Z0010	Frais médicaux
Monnaie	Z0030	EUR

Année d'accident / année de souscrip	Z0020	Année de survenance
Conversions monétaires	Z0040	Monnaie de déclaration

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année		Année de développement 0	1	2	3	4	5	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0170	C0180
Précédentes	R0100							0,0	0,0
N-5	R0200	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-4	R0210	4 505 917,0	559 245,0	16 757,0	34,0	0,0		0,0	5 081 953,0
N-3	R0220	4 715 672,0	592 250,0	10 947,0	655,0			655,0	5 319 524,0
N-2	R0230	4 862 723,0	456 794,0	11 457,0				11 457,0	5 330 974,0
N-1	R0240	5 389 937,0	412 513,0					412 513,0	5 802 450,0
N	R0250	4 717 970,0						4 717 970,0	4 717 970,0
Total	R0260							5 142 595,0	26 252 871,0

Sinistres payés nets (non cumulés)
(valeur absolue)

Année		Année de développement 0	1	2	3	4	5	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C1200	C1210	C1220	C1230	C1240	C1250	C1360	C1370
Précédentes	R0500							0,0	0,0
N-5	R0600	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
N-4	R0610	4 505 917,0	559 245,0	16 757,0	34,0	0,0		0,0	5 081 953,0
N-3	R0620	4 715 672,0	592 250,0	10 947,0	655,0			655,0	5 319 524,0
N-2	R0630	4 862 723,0	456 794,0	11 457,0				11 457,0	5 330 974,0
N-1	R0640	5 389 937,0	412 513,0					412 513,0	5 802 450,0
N	R0650	4 717 970,0						4 717 970,0	4 717 970,0
Total	R0660							5 142 595,0	26 252 871,0

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)

Année		Année de développement 0	1	2	3	4	5	Fin d'année (données actualisées)
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0360
Précédentes	R0100							0,0
N-3	R0220	0,0	0,0	0,0	0,0			0,0
N-2	R0230	0,0	0,0	365,5				366,0
N-1	R0240	0,0	15 387,2					15 414,6
N	R0250	520 567,5						521 499,5
Total	R0260							537 280,0
Total	R0460							0,0

Meilleure estimation provisions pour sinistres nettes non actualisées
(valeur absolue)

Année		Année de développement 0	1	2	3	4	5	Fin d'année (données actualisées)
		C1400	C1410	C1420	C1430	C1440	C1450	C1560
Précédentes	R0500							0,0
N-3	R0620	0,0	0,0	0,0	0,0			0,0
N-2	R0630	0,0	0,0	365,5				366,0
N-1	R0640	0,0	15 387,2					15 414,6
N	R0650	520 567,5						521 499,5
Total	R0660							537 280,0

Interne

Annexe 5
S.23.01.01
Fonds Propres
31/12/2019 - Scénario sans VA - sept-13 - MUTUELLE DU PERSONNEL DE LA CAISSE DES DEPOTS - Solo - in EUR - Entrée Client - Individuel - Annuel

		Total	Niveau 1 - Non restreint	Niveau 1 - Restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0,0	0,0		0,0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0,0	0,0		0,0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	381 100,0	381 100,0		0,0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0,0		0,0	0,0	0,0
Fonds excédentaires	R0070	0,0	0,0			
Actions de préférence	R0090	0,0		0,0	0,0	0,0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0,0		0,0	0,0	0,0
Réserve de réconciliation	R0130	8 467 399,9	8 467 399,9			
Passifs subordonnés	R0140	0,0		0,0	0,0	0,0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0,0				0,0
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0,0				
Déductions						
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières	R0230	0,0	0,0	0,0	0,0	
Total fonds propres de base après déductions	R0290	8 848 499,9	8 848 499,9	0,0	0,0	0,0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300	0,0			0,0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0,0			0,0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0,0			0,0	0,0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0,0			0,0	0,0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0,0			0,0	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0,0			0,0	0,0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0,0			0,0	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE	R0370	0,0			0,0	0,0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0,0			0,0	0,0

		Total	Niveau 1 - Non restreint	Niveau 1 - Restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0,0			0,0	0,0
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	8 848 499,9	8 848 499,9	0,0	0,0	0,0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	8 848 499,9	8 848 499,9	0,0	0,0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	8 848 499,9	8 848 499,9	0,0	0,0	0,0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	8 848 499,9	8 848 499,9	0,0	0,0	
SCR	R0580	2 472 708,4				
MCR	R0600	2 500 000,0				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	357,85%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	353,94%				

		Total
		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	8 848 499,9
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0,0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0,0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	381 100,0
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0,0
Réserve de réconciliation	R0760	8 467 399,9
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	0,0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	0,0
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	0,0

Annexe 6
S.25.01.01
Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

31/12/2019 - Scénario sans VA - sept-13 - MUTUELLE DU PERSONNEL DE LA CAISSE DES DEPOTS - Global - Solo - in EUR - Calculé en utilisant la Formule Standard - Individuel - Annuel

Article 112	**Z0010**	N	

		Capital de solvabilité requis net	Capital de solvabilité requis brut	Attribution des ajustements dus aux FC et aux PAE
		C0030	**C0040**	**C0050**
Risque de marché	**R0010**	1 517 221,2	1 517 221,2	0,0
Risque de défaut de la contrepartie	**R0020**	624 616,1	624 616,1	0,0
Risque de souscription en vie	**R0030**	0,0	0,0	0,0
Risque de souscription en santé	**R0040**	1 050 473,9	1 050 473,9	0,0
Risque de souscription en non-vie	**R0050**	0,0	0,0	0,0
Diversification	**R0060**	-869 723,6	-869 723,6	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	**R0070**	0,0	0,0	
Capital de solvabilité requis de base	**R0100**	2 322 587,7	2 322 587,7	

Calcul du capital de solvabilité requis		**C0100**
Ajustement du fait de l'agrégation des nSCR des FC/PAE	**R0120**	0,0
Risque opérationnel	**R0130**	199 854,5
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	**R0140**	0,0
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	**R0150**	-49 733,8
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	**R0160**	0,0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	**R0200**	2 472 708,4
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	**R0210**	0,0
Capital de solvabilité requis pour les entreprises selon la méthode de consolidation	**R0220**	2 472 708,4
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	**R0400**	0,0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	**R0410**	0,0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	**R0420**	0,0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	**R0430**	0,0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	**R0440**	0,0
Méthode utilisée pour calculer l'ajustement dû à l'agrégation des nSCR des FC/PAE.	**R0450**	4
Prestations discrétionnaires futures nettes	**R0460**	0,0

Interne

Annexe 7
S.28.01.01
Capital Minimum Requis

31/12/2019 - Scénario sans VA - sept-13 - MUTUELLE DU PERSONNEL DE LA CAISSE DES DEPOTS - Global - Solo - in EUR -

Calculé en utilisant la Formule Standard - Individuel - Annuel

Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations

		C0010
MCRNL Result	R0010	344 997,7

		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0020	C0030
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	678 559,5	6 661 817,7
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	0,0	0,0
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040	0,0	0,0
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050	0,0	0,0
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060	0,0	0,0
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070	0,0	0,0
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080	0,0	0,0
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090	0,0	0,0
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100	0,0	0,0
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110	0,0	0,0
Assistance and proportional reinsurance	R0120	0,0	0,0
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130	0,0	0,0
Non-proportional health reinsurance	R0140	0,0	0,0
Non-proportional casualty reinsurance	R0150	0,0	0,0
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160	0,0	0,0
Non-proportional property reinsurance	R0170	0,0	0,0

Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations

		C0040
MCRL Result	R0200	0,0

		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0050	C0060
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210	0,0	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220	0,0	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230	0,0	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	0,0	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250		0,0

Overall MCR calculation

		C0070
Linear MCR	R0300	344 997,7
SCR	R0310	2 472 708,4
MCR cap	R0320	1 112 718,8
MCR floor	R0330	618 177,1
Combined MCR	R0340	618 177,1
Absolute floor of the MCR	R0350	2 500 000,0
		C0070
Minimum Capital Requirement	R0400	2 500 000,0

Interne